L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 7 DECEMBRE.

France.

MESSAGE

De M. le Président de la République.

Messieurs,

Après une séparation de trois mois, pendant lesquels l'œuvre de réparation que vous nous aviez confiée n'a pas été interrompue un seul instant, nous venons remplir le devoir annuel que nous imposent les institutions républicaines, et vous exposer la véritable situation du pays, le bien et le mal n'étant ni exagérés ni déguisés.

Le calme sur lequel vous comptiez, et dont vous aviez donné l'exemple en vous interdisant toute discussion irritante au moment de vous séparer, ce calme s'est maintenu. Nous avions promis de faire respecter la représentation nationale dans la mesure de nos pouvoirs légaux, et nous n'avons pas souffert qu'il fût porté atteinte au respect dont elle doit être entourée; car, dans ce pays bouleversé par les révolutions et par la guerre, que resterait-il debout si la souveraineté nationale, représentée aussi légitimement qu'elle le fut jamais, n'était l'autorité suprême, source de toutes les autorités, partout respectée, et quand elle a parlé, partout obéie?

Mais, nous pouvons l'affirmer, sauf d'inévitables incidents, ce respect a été maintenu et vous reprenez paisiblement vos sièges de législateurs et de légitimes représentants de la souveraineté nationale.

Tout en nous attachant à maintenir l'ordre, nous n'avons cessé de veiller au cours régulier des affaires, à la stricte observation des lois, au développement de la grande opération financière qui doit aboutir à la libération du territoire, à l'évacuation des départements qui devaient être les premiers affranchis, à la rentrée des nouveaux impôts, à la réorganisation de notre sage et vaillante armée, à la marche de nos négociations commerciales, enfin à la pacifique et amicale direction de nos relations avec les deux mondes.

Pendant ce temps, le pays travaillait de son côté avec cette activité qui ne l'abandonne jamais, qui est en ce moment la puissante réparatrice de nos malheurs, et qui, cette année, nous procurera un mouvement commercial supérieur à ce qu'il avait été dans les temps prospères. Ne quittons pas ce sujet sans remercier la Providence, qui, dans ce moment d'immenses sacrifices, nous a envoyé les plus belles récoltes que nous ayons obtenues depuis un quart de siècle, ce qui nous a aidés à solder une partie des sommes que nous devions acquitter au dehors. Et ici, messieurs, il n'y a à remercier que Dieu, souverain auteur de toutes choses, qui, tour à tour, instruit, soutient, relève quand il lui plaît, les nations qui ont failli, et n'ont désespéré ni de lui, ni d'elles-mêmes!

Permettez-moi, messieurs, de ne pas m'en tenir à des énonciations générales, et d'entrer dans quelques détails sur nos affaires les plus essentielles.

L'emprunt du mois de juillet est, sans contredit, l'opération financière la plus considérable qu'on ait encore tentée. Jamais, en effet, on n'avait demandé trois milliards et demi à la fois, et jamais on n'avait reçu pour réponse une souscription de quarante-trois milliards. Nous savons bien que les auteurs de cette offre n'auraient voulu ni pu la réaliser; néanmoins, on est fondé à dire qu'en cette occasion, la totalité des capitaux disponibles du monde commercial a été offerte à la France.

Il y a d'ailleurs quelque chose de plus significatif que l'offre, c'est le versement. On pouvait craindre, en effet, qu'il fallût un temps bien long pour réaliser cette offre; et cependant, au jour où nous avons l'honneur de parler devant vous, le Trésor a déjà reçu en valeurs réelles dix-sept cent cinquante millions de la part des capitalistes qui sont venus les uns opérer leurs versements aux époques convenues, les autres libérer en une seule fois les rentes qu'ils avaient souscrites. C'est, par conséquent, la moitié de cet emprunt colossal, réalisée en moins de trois mois.

Nous n'avions rien fait, du reste, pour exciter en cette circonstance la fièvre de la spéculation; car entre les prix d'émission proposés, nous avions choisi le plus élevé, celui de 84 fr. 50. Or, les cours actuels, qui oscillent depuis deux mois entre 85 et 87 fr., prouvent que nous n'avions laissé à la spéculation que le moindre bénéfice qu'on pût lui abandonner, et que néanmoins ce bénéfice était suffisant, puisque chaque fois qu'une baisse se produit, des ordres d'achats, arrivant tout à coup du fond de nos provinces, constituent une sorte d'amortissement quotidien de plusieurs millions par jour, qui opère le classement successif de l'emprunt.

L'opération qui doit nous fournir les moyens de libérer notre territoire s'accomplit donc sans aucun des accidents qu'on pouvait craindre, et que nous prédisait la malveillance. Nous n'avons pas même vu apparaître la crise monétaire qui, au précédent emprunt, s'était produite un instant, mais que des mesures prises à propos avaient arrêtée sur-le-champ. Pour des opérations si considérables et si nouvelles, l'expérience n'existait pas. Mais cette expérience s'est bientôt formée, et elle a été mise à profit par notre administration financière.

La difficulté principale a toujours consisté comme nous l'avons dit bien des fois, à payer à l'étranger une somme de 5 milliards. La payer en or ou en argent aurait privé le pays de tout son numéraire; la payer en marchandises aurait été impossible; car aucune puissance, si commerçante qu'on la suppose, n'a un commerce de 5 milliards avec quelque pays que ce soit. L'Angleterre elle-même n'a un tel commerce qu'avec le monde entier; et c'est du papier qu'on échange avec tous les pays qu'il faut se servir pour opérer de tels payements. Mais ce papier, il faut l'acheter avec prudence, si l'on ne veut pas produire une hausse de change qui grèverait dangereusement le commerce et ferait presque aussitôt sortir le numéraire. C'est à quoi s'est appliquée notre administration financière. En achetant avec les précautions convenables, elle s'était procuré à un taux modéré 450 millions de traites de tous les pays sur l'Allemagne.

Elle ne s'était pas bornée à cette mesure. Au premier emprunt, quelque rassurant que fût l'aspect du marché européen, elle avait eu sage de se faire garantir la souscription de la totalité de l'emprunt; ce qui avait coûté au Trésor une commission qu'il ne faut pas regretter en présence d'une opération de deux milliards, qui ne s'était jamais vue. Au second emprunt, au contraire, celui de juillet dernier, le doute ne pouvant plus exister, l'administration des finances a eu recours à un moyen tout différent, et elle s'est fait garantir, non pas la souscription de l'emprunt, qui était certaine, mais le taux du change, qui aurait pu monter démesurément. Nous avons donc acquis à forfait et à bon marché 700 millions de traites sur l'Allemagne. De plus, les souscriptions de nos rentes à l'étranger, favorisées au moyen d'un faible avantage, nous ayant encore procuré environ 300 millions de papier, nous avons pu aborder la grande opération dont il s'agissait, avec 14 ou 1,500 millions de traites sur l'Allemagne, de manière à pouvoir acquitter au dehors ces sommes prodigieuses sans produire aucune perturbation dans les changes.

Au jour même où nous avons l'honneur de nous adresser à vous, nous avons déjà payé à la Prusse 800 millions; nous lui en payerons 200 en décembre. Ainsi, un milliard aura été acquitté en quatre mois, et il nous restera 5 à 600 millions de traites pour les payements de l'année prochaine.

Cependant, comme le papier sur l'étranger attire toujours le métal à sa suite, et que le numéraire pouvait devenir rare, de grandes précautions avaient été prises d'accord avec la Banque de France, afin de parer aux accidents qui pouvaient se produire. Vous l'aviez autorisé, en deux fois, à porter ses émissions de billets de 2 milliards 400 millions à 3 milliards 200 millions; et ce grand établissement, toujours dévoué à l'Etat, avait fait travailler ses ateliers jour et nuit, pour fabriquer 100 millions de petites coupures, partie en billets de 20 et de 5 fr., partie en monnaie divisionnaire d'argent.

Grâce à ces précautions, nous avons pu opérer, sans secousse, sans embarras pour le commerce, le plus grand transport de valeurs qui ait jamais été exécuté dans le monde; et s'il s'est rencontré quelque gêne, ce n'est pas chez nous: c'est dans le pays où des spéculations locales avaient compliqué la situation générale, et où l'empressement à souscrire nos rentes avait déterminé la création d'une grande quantité de valeurs. Mais cette gêne ne saurait être que passagère. L'or qui arrive des colonies anglaises payera bientôt nos blés, et l'or, prix de ces blés, ira de Londres à Berlin, liquider notre dette envers l'Allemagne.

Quelques détails sur l'état de la Banque de France achèveront de vous faire connaître la situation économique du pays.

Ainsi que je viens de vous le dire, vous aviez autorisé la Banque à porter ses émissions de billets de deux milliards 400 millions à 3 milliards 200 millions. Jusqu'au mois dernier, elle n'avait pas dépassé une fois cette ancienne limite de 2 milliards 400 millions.

Depuis un mois, la sortie inévitable du numéraire, attiré vers l'Angleterre, et les abondants secours donnés au commerce par l'escompte, ont exigé une plus grande émission de monnaie fiduciaire; mais encore aujourd'hui, sur les 800 millions que vous l'aviez autorisé à émettre, la Banque n'a émis que 150 millions, et il lui reste 650 millions, dont très probablement elle n'aura pas à faire usage.

Il faut ajouter que son portefeuille, qui ne contenait dans les meilleurs temps que 600 à 650 millions d'effets de commerce, en contient aujourd'hui 850; ce qui révèle le plus grand développement d'affaires qui se soit encore produit dans notre pays. Elle avait, au moment où la guerre a fini, 500 millions en or et argent dans ses caisses; elle en a aujourd'hui près de 800, auxquels il faut ajouter 44 millions de lingots en dépôt, plus 50 millions en or et argent appartenant à l'Etat, ce qui constitue un dépôt métallique de 900 millions, peu inférieur à celui qui existait avant la guerre. Enfin, sur 800 millions d'effets ajournés légalement par suite des événements des deux dernières années, il ne restait le mois dernier que 17 millions d'impayés. Il n'en reste plus aujourd'hui que 7, sur lesquels deux ou trois rentreront encore. Ces circonstances expliquent comment le billet de la Banque de France est accueilli, dans le monde entier, à l'égal de l'or et de l'argent.

Et si nous disons cela, messieurs, ce n'est pas pour en faire honneur à qui que ce soit, mais pour prouver l'étendue et la solidité du commerce français, fondement du crédit de la France elle-même, et nerf de sa puissance.

Maintenant, messieurs, il faut que je vous parle du commerce français, et que je vous fasse connaître quels ont été ses progrès pendant la présente année 1872. De cette année, nous connaissons neuf mois, et à l'entrée du dixième nous pouvons déjà dire avec précision ce que seront les douze. En ajoutant à ces neuf mois, trois mois évalués d'après la moyenne des neuf premiers, on est sûr de ne se point tromper; car la fin de l'année est presque toujours sa portion la plus productive. En adoptant cette base de calcul, les importations seront de 3 milliards 457 millions, et les exportations de 3 milliards 557 millions; total pour l'ensemble du commerce pendant l'année courante, 7 milliards 14 millions. Si l'on veut apprécier le progrès obtenu, il faut remonter à l'année 1869, dernière année de la paix, et la plus fructueuse de la période impériale. Or, en 1869 le commerce a été de 6 milliards 227 millions, ce qui fait ressortir, à l'avantage de l'année courante, une augmentation de 787 millions, augmentation presque sans exemple dans les périodes précédentes.

Maintenant, si l'on entre dans les détails on sera frappé des remarques suivantes:

Les exportations dépasseront d'une centaine de millions les importations, et elles les auraient dépassées d'une somme bien plus considérable sans les introductions de céréales qui se sont accomplies au commencement de 1872, pour suppléer à la mauvaise récolte de 1871.

Sans ces introductions tout accidentelles, la supériorité des exportations sur les importations serait non pas de 100 millions, mais de 247. Et quand je m'arrête à cette remarque, ce n'est pas que je regarde les importations comme un malheur. Il faut bien importer pour pouvoir exporter; mais il n'en est pas moins vrai que la supériorité habituelle des exportations sur les importations, quand elle est continue dans un pays, a toujours été considérée comme le signe de sa supériorité industrielle et commerciale sur ses rivaux.

Si de plus on examine nos importations en elles-mêmes, on reconnaîtra qu'elles dénotent une grande activité manufacturière, puisqu'elles ont surtout consisté en matières premières.

Nos importations, par exemple, les graisses indispensables à la savonnerie, à l'éclairage, pour une somme de 70 millions au lieu de 40 à 50. Les peaux brutes, matière de nos peaux ouvrées si recherchées, sont entrées pour une somme de 144 millions, au lieu de 109. L'introduction des soies brutes dépassera de plus de 50 millions la moyenne des années antérieures.

Les introductions de laines et de cotons bruts n'ont pas varié malgré des apparences contraires, dues à la différence des prix. Une seule de nos importations pourrait paraître inquiétante pour notre industrie, c'est celle des tissus de coton venus du dehors, laquelle recevra en 1872 l'accroissement considérable de 30 à 36 millions. Cette importation, qui chagrine en ce moment la Normandie et les Flandres, aurait de quoi les inquiéter si elle n'était parfaitement expliquée. En effet, vos tarifs ont accordé à l'Alsace-Lorraine une faveur temporaire qui a permis à ses produits d'entrer au quart du droit pendant les six premiers mois de 1872, et à demi-droit pendant le reste de l'année.

Or, ce qui prouve la cause vraie de l'énorme introduction des tissus de coton est due à la faveur temporairement accordée à l'Alsace-Lorraine, c'est qu'il en entrera par la seule frontière de l'Est plus que par toutes nos frontières réunies, c'est-à-dire 44 millions par l'Alsace-Lorraine, contre 41 millions par l'Angleterre, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne. C'est donc un état de choses qui va cesser, et qui ne peut inquiéter sérieusement nos provinces cotonnières.

Quant aux exportations, celles des soieries, des lainages, des peaux préparées, de l'orfévrerie, de la tabletterie, de la lingerie, dépassent toutes de 20 à 25 0/0, quelques-unes de près de 30, nos exportations antérieures. Les vins et eaux-de-vie se sont maintenus, les eaux-de-vie ayant compensé une légère diminution sur les vins.

Ces divers chiffres expliquent comment l'année 1872 surpasse de 787 millions le commerce des époques antérieures; et un tel progrès dans des circonstances si difficiles doit nous rassurer sur l'avenir de nos industries, si la politique, cause toujours prépondérante dans l'activité de la production, ne fait pas succéder des perturbations nouvelles à deux années d'un repos presque complet.

Reste, maintenant, à vous rendre compte de l'état de nos budgets; car, si la situation économique du pays n'a pas autant souffert qu'on aurait pu le craindre des malheurs de la guerre, cependant les finances de l'Etat auraient pu s'en ressentir gravement. Elles s'en ressentent, en effet; mais grâce aux sacrifices que vous avez courageusement consentis le budget en cours d'exécution sera facilement soldé, et nos budgets futurs se trouveront en plein équilibre.

Le budget de 1872 a été, comme vous le savez, arrêté à 2 milliards 334 millions de dépenses, le budget départemental et communal laissé à part. Ce chiffre de 2 milliards 334 millions ne sera guère dépassé; et pour la première fois, depuis longtemps, vous avez peu ou point de crédit supplémentaire. La difficulté pour l'équilibre ne consistera donc pas dans les excédants de dépenses, mais dans l'insuffisance des recettes.

Cette insuffisance avait été prévue et était facile à prévoir; car, d'une part, les impôts indispensables n'avaient pas été votés à temps, et, d'autre part, il n'était pas possible que les impôts votés donnassent tout de suite la plénitude de leur produit. Pour établir l'équilibre en finances, il ne suffit pas de les voter, il faut le réaliser par la perception; et cette seconde partie de l'œuvre exige à la fois beaucoup de temps, de soins et de fermeté administrative.

Déjà nous avions dit, car nous n'avons rien à dissimuler, que les nouveaux impôts attribués au budget de 1872 resteraient en arrière des évaluations budgétaires, non pas que les estimations eussent été forcées, mais parce que la perception ne s'établit jamais du premier coup.

Ainsi, malgré les précautions que vous avez prises, il est entré en sucre, cafés, cacaos, poivre, des quantités considérables de ces denrées introduites précipitamment pour les soustraire à l'augmentation de l'impôt. Parmi ces quantités, les unes représentent une moitié, les autres un quart, un cinquième de la consommation annuelle, et elles peuvent être évaluées à une cinquantaine de millions dérobés à l'impôt. Si l'on ajoute que la frontière était restée ouverte pendant plusieurs mois, par suite de l'occupation étrangère, et que la seconde ligne de douanes, supprimée il y a plusieurs années, vient à peine d'être rétablie, on aura l'explication d'une seconde perte d'environ dix millions.

Les boissons, les tabacs ont présenté les mêmes pertes, et celles-ci principalement par la fraude. Mais l'action de ces causes devait être passagère, et tous les jours les perceptions en souffrance se rétablissent à vue d'œil. Ainsi, en comptant par trimestre, ce qui, en faisant disparaître les variations mensuelles, rend plus sensible la marche ascendante des recettes, on constate le progrès suivant: Pour les sucres exotiques, on voit la perte qui, d'après les évaluations budgétaires, était de 9 millions pendant le premier trimestre, descendre à 4 millions pendant le second, et à 770,000 francs pendant le troisième.

Pour les boissons, la perte qui était de 15 millions dans le premier trimestre, n'est plus que de 10 millions dans le second, et de 6 millions dans le troisième. Le même phénomène s'est produit sur les tabacs; et, à cet égard, la perte, qui variait entre 4 et 5 millions pendant les premier et second trimestres, n'est plus que de 2 millions au troisième, grâce au rétablissement de la consommation, d'abord ralentie, et à la répression de la fraude devenue plus efficace. L'impôt sur le papier donne la somme promise, et probablement il donnera une somme plus forte. Le droit sur les transports des chemins de fer (voyageurs et marchandises de grande vitesse) estimé à 60 millions dépassera cette évaluation.

Tout nous fait donc espérer que les impôts votés à la fin de 1871 et au commencement de 1872 atteindront prochainement la plénitude de leur produit, et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'équilibre, quant à ses perceptions, sera complètement obtenu.

Mais, tandis que les impôts de consommation, plus sensibles, plus difficiles à percevoir, laissaient un déficit, les impôts de l'enregistrement et du timbre, moins sujets à la fraude, donnaient une augmentation de produit d'environ 19 millions.

Quant aux impôts directs, malgré les charges accablantes de ces deux années, ils se perçoivent avec une prodigieuse facilité. Ainsi, à la fin du troisième trimestre, pour huit douzièmes échus, s'élevant à 401 millions, il était rentré 427 millions, c'est-à-dire 26 millions en avance.

Néanmoins, sur l'ensemble des recettes, la fin de l'année ne pouvant compenser les retards du commencement, on peut prévoir un déficit qui s'élève en ce moment à environ 132 millions. Mais ce déficit ne saurait avoir rien d'inquiétant, ni même d'embarrassant, si l'on songe aux annulations de crédit prévues pour ce même exercice et déjà réalisées sur les trois exercices précédents. Nous vous en parlerons tout à l'heure, à propos du compte de liquidation. Il suffira pour l'instant de vous dire que ces annulations s'élèveront à plusieurs centaines de millions.

Il nous reste à vous faire connaître les vraisemblances que présente l'exercice de 1873.

Le budget de cet exercice vous a été soumis, et vous avez hâté votre retour afin de pouvoir le voter avant le 31 décembre prochain, de manière à être rentrés l'année prochaine dans nos habitudes financières.

Ce budget, non compris le budget communal et départemental, avait été arrêté en dépense à 2 milliards 388 millions; ce qui faisait ressortir une augmentation de dépense de 53 millions sur l'année précédente.

La commission du budget vous a proposé quelques réductions, qui, selon nous, seraient regrettables pour les services. Mais vous les apprécierez, et jusque-là les dépenses peuvent être évaluées à environ 2 milliards 374 millions.

Quelles sont les ressources pour faire face à cette dépense?

L'année dernière, la commission du budget, cherchant à diminuer la somme des impôts nouveaux jugés nécessaires pour 1872, avait fait recette de 55 millions restés libres sur le produit du premier emprunt. Une ressource aussi accidentelle ne pouvait évidemment figurer au budget de 1873, pas plus qu'une autre somme d'environ 3 millions, également accidentelle. Les recettes de cet exercice 1873 se réduisaient donc à 2 milliards 286 millions, et elles ne pouvaient plus suffire à une dépense de 2 milliards 374 millions.

On aurait pu se borner à demander 120 millions d'impôts nouveaux, et on aurait ainsi obtenu un total de 2 milliards 406 millions de recettes, supérieur de 32 millions à la dépense. Cependant, convaincus par l'expérience que les impôts votés n'étaient pas les impôts perçus, nous vous avons demandé, non pas 120 millions d'impôts nouveaux, mais 170.

Si ces 170 millions étaient perçus intégralement et immédiatement, les ressources de 1873 s'élèveraient à 2 milliards 456 millions; ce qui procurerait, par rapport aux dépenses, un excédant d'environ 80 millions, porté même à 90 millions, d'après certaines évaluations. Dans ce cas, nous aurions, dès l'année qui va s'ouvrir, dépassé l'équilibre de 80 à 90 millions. Nous serions heureux de croire à un si brillant résultat; mais nous n'osons l'espérer, du moins pour l'exercice de 1873.

Vous n'avez sans doute pas oublié le différend qui s'est élevé, à ce sujet, entre la commission du budget et nous, vers la fin de la session dernière. "Vous demandez trop, nous disait-on, et, dans la situation présente, quand on exige tant des contribuables, il est inhumain de leur demander 60, peut-être 80 millions au-delà du nécessaire!" Si vous aviez partagé l'avis de nos contradicteurs, l'impôt des matières premières serait même devenu à peu près inutile. Vous ne l'avez point pensé, et l'événement vous donne pleinement raison. Ce fort excédant d'environ 90 millions pourra se réaliser en totalité ou en partie pendant les années 1873 et 1874; mais nous n'y croyons pas pour 1873. La raison en est facile à donner.

Les impôts votés les premiers, en 1871 et 1872, sur l'enregistrement, les sucres, les cafés, les alcools, les tabacs, sont rentrés, comme on vient de le voir, au-dessous des évaluations budgétaires. Mais ils auront bientôt traversé leur année d'épreuve, et ils donneront, à partir du 1er janvier prochain, tout ce qu'on pouvait en attendre. Il en sera autrement pour les 170 millions d'impôts votés en juillet dernier, et dont les matières premières forment la partie principale. Ceux-là aussi auront leur temps d'épreuves à traverser, et pour cela, comme pour les autres, ce ne sera certainement pas trop d'une année pour qu'ils acquièrent leur complet développement; non pas, comme on vous l'avait annoncé, que les impôts sur les matières premières soient impossibles à percevoir; nous sommes heureux au contraire de vous annoncer que l'Angleterre a signé avec nous un traité qui va être soumis à vos délibérations, et dont la première condition est la perception au 1er décembre prochain de nos taxes fiscales.

Ce n'est donc pas l'impossibilité de faire accepter nos nouvelles taxes, impossibilité tant et si souvent alléguée, qui nous fait douter de la rentrée des 170 millions d'impôts votés les derniers, mais bien l'épreuve préalable qui retarde la fécondité de tout impôt nouveau. C'est par ce motif qu'à la session dernière nous vous avons demandé, non pas 120 millions seulement, mais 170 d'impôts supplémentaires, pour être assuré que l'équilibre tant désiré, et si nécessaire à notre crédit serait atteint. Il eût été sans doute plus facile, plus populaire de demander moins; mais le mieux, le plus sage, le plus sûr, c'est de ne pas flatter le pays, de lui dire la vérité, et de ne lui demander ni plus, ni moins qu'il ne faut.

Ainsi donc, les impôts votés les premiers donnant, dès le 1er janvier 1873, la totalité de leur produit, et les 180 millions d'impôts votés les derniers en donnant une partie seulement, l'équilibre sera largement atteint à la fin de 1873, mais sera certainement dépassé en 1874 d'une somme impossible à évaluer aujourd'hui et qui pourrait être considérable.

Nous aurions voulu vous la faire espérer pour l'année 1873; mais nous aimons mieux être vrais, et ne vous la promettre que pour le moment où elle pourra se réaliser. Dans ces limites, les résultats obtenus seront assez grands pour qu'il faille autant s'en étonner que s'en applaudir.

On se préoccupe quelquefois du compte de liquidation, mais à tort. Ce compte sera chargé sans doute de beaucoup de dépenses, et notamment des indemnités votées l'année dernière pour les pays envahis, de la restitution aux départements des sommes dépensées pour les bataillons mobilisés, de plusieurs centaines de millions nécessaires pour la reconstruction du matériel de la guerre, d'une partie de la contribution payée à l'armée allemande par la ville de Paris, de quelques sacrifices enfin que vous ne pourrez manquer de faire pour la reconstruction de nos monuments incendiés, charges qui se balanceront entre six et sept cents millions. Mais les annulations de crédit, dont l'Empire faisait d'avance une recette des budgets, et dont nous nous bornons à faire une ressource de leur liquidation, nous ont laissé disponibles des sommes considérables.

L'actif de ce compte, qui avait, comme ressource propre, 90 millions, plus 27 d'une rente appartenant à l'Etat, et 35 millions d'immeubles domaniaux, trouvera en annulations de crédits 53 millions sur le budget de 1870, et 127 sur celui de 1871: total, 539 millions.

Il faut ajouter à cette somme un reliquat qu'on peut regarder comme certain sur les 500 millions consacrés aux frais du dernier emprunt. Si l'on s'en rapporte au reliquat du premier, il n'y aurait pas de témérité à évaluer ce nouveau reliquat à une centaine de millions au moins. On aurait donc un actif de 639 millions contre un passif de 700 millions, lequel ne sera payable qu'en quatre ou cinq ans; ce qui pourrait être sans doute l'occasion d'une faible augmentation de la dette flottante aujourd'hui réduite au-dessous de toutes les proportions antérieures, mais ce qui ne saurait créer la nécessité de rouvrir le Grand-Livre de la dette publique. Notre situation financière est donc aussi satisfaisante que nous pouvions le désirer et l'espérer après les années que nous venons de traverser.

Nous devons, avant de finir, vous en faire connaître une circonstance importante: c'est le traité avec l'Angleterre, et qui va rendre certaine et immédiate la perception de nos impôts sur les matières premières.

Ce traité est le résultat de négociations longues et laborieuses, qui ont duré plusieurs mois, pour concilier des intérêts nombreux et contraires. Vous connaissez les intérêts, leur susceptibilité, leur obstination; et vous ne devez pas vous étonner qu'en Angleterre de puissantes villes de commerce aient réclamé et réclament encore contre le traité qui vient d'être signé par le gouvernement britannique. Nous croyons qu'elles ont tort, comme aurait tort chez nous ceux qui réclameront contre les arrangements convenus, car, de part et d'autre, les intérêts nationaux ont été ménagés avec le plus grand soin.

Nous nous sommes arrêtés, gouvernement anglais et gouvernement français, au point où l'accord devenait impossible, et où la rupture était imminente, rupture commerciale, bien entendu, et dans aucun cas, politique. Mais dans l'état actuel du monde, aucun genre de dissentiment n'est à désirer entre les puissances de l'Europe. Ajoutez que le défaut d'accord entre la France et l'Angleterre rendait toute entente impossible avec les autres puissances commerciales, et que nos tarifs refusés en Angleterre auraient perdu toute chance d'être acceptés ailleurs. Voici, du reste, en peu de mots, les bases posées et adoptées à Londres et Paris, sauf votre ratification.

Les taxes fiscales mises sur les produits étrangers, notamment sur les matières premières, et les droits compensateurs qui en sont la conséquence nécessaire, seront perçus à partir du 1er décembre prochain, sur toutes les provenances de la Grande-Bretagne, d'après le tarif voté par vous le 26 juillet dernier.

Quant au régime définitif qui réglera nos rapports commerciaux avec l'Angleterre, voici ce qui est convenu:

Les traités et conventions de 1860 seront abolis à partir du 1er mars 1873, époque où la dénonciation devait avoir son effet; et, à l'avenir, le régime établi entre les deux nations sera celui que partout on qualifie de "traitement de la nation la plus favorisée." Ce traitement, il faut le reconnaître, est le régime naturel de notre époque.

Partout aujourd'hui, dès qu'on entreprend de négocier avec les Etats commerçants, chacun vous dit: "Traitez-nous comme vous traitez les autres." C'est, en effet, ce qui nous est arrivé avec l'Allemagne, lorsque tous nos arrangements commerciaux ayant été anéantis par la guerre, il a fallu adopter avec elle un principe de paix commerciale, équitable et simple. Nous lui avons promis, et elle nous a promis de nous traiter comme les nations les plus favorisées. C'est le même principe qui, à l'avenir, réglera nos rapports avec la Grande-Bretagne. Nous ferons pour la protection de notre industrie ce que nous jugerons utile; mais nous ne traiterons pas les produits anglais autrement que les produits des autres nations. L'Angleterre fera de même à notre égard.

Cependant, comme nous étions liés avec plusieurs nations par des engagements nombreux et impossibles à rompre sans accord préalable, nous avons ajourné l'application complète du principe adopté jusqu'au 31 décembre 1876, époque où expirent nos engagements, ceux notamment qui nous lient avec l'Autriche. Jusque-là, si nos taxes fiscales ou nos traités en vigueur comportaient temporairement un régime différentiel à l'égard de l'Angleterre, l'Angleterre attendrait au 31 décembre 1876 le régime égalitaire que nous avons promis de lui accorder.

Ainsi, quant au présent, perception immédiate de nos taxes fiscales, et maintien provisoire du régime existant pour les produits français en Angleterre, pour les produits anglais en France; quant à l'avenir, traitement réciproque de la nation la plus favorisée, au jour où ce régime égalitaire sera devenu possible, telles sont les conditions stipulées avec la Grande-Bretagne, et que vous ratifierez, nous l'espérons, lorsqu'elles vous auront été complètement expliquées.

Nous venons, messieurs, de vous faire connaître exactement la véritable situation du pays, [illegible] commerciale, [illegible] qui importe le plus à notre crédit, [illegible] le crédit constitue, à côté de notre armée, qui se réorganise avec une singulière promptitude, les deux éléments de notre puissance. Ainsi, après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'écroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, 3 milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportées au dehors sans trouble dans la circulation, le billet de banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus de près d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, 200 millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce, s'augmentant de plus de 700 millions en une seule année!

Ces résultats que nous n'aurions pas mis sous vos yeux, s'ils n'étaient pas la preuve frappante de la force vitale du pays, à quoi les devons-nous, messieurs? nous les devons à une cause, à une seule, au maintien énergique de l'ordre! Oui, c'est l'ordre qui a fait qu'au lendemain de la guerre étrangère, au lendemain de la guerre civile, les soldats étrangers occupant notre sol, les ruines de nos cités fumant encore, c'est l'ordre, je le répète, énergiquement maintenu qui a pu permettre que la France donnât autant de preuves, et fût entourée d'autant de crédit qu'aux époques les plus prospères de son existence.

Je ne saurais, messieurs, le redire, si vous n'aviez été en pleine possession de l'ordre, cette guerre sans égale en revers, ces charges extravagantes qui semblaient au-dessus de nos forces, ce trône tombé sous le poids de ses fautes, cette antique forme de la monarchie, sous laquelle nous étions habitués à vivre tout à coup disparue, cette forme nouvelle de la République, qui d'ordinaire inquiète les esprits dès qu'elle apparaît, tout cela, introduit à la fois sur notre pays surpris, déçu, tout cela pouvait devenir un irréparable désastre! Avec l'ordre, au contraire, nos ateliers se sont rouverts, les bras ont repris leur activité; les capitaux étrangers, loin de nous fuir, les capitaux français, loin de se cacher, sont revenus vers nous; le calme a reparu avec le travail, et déjà la France relève la tête, supporte sans les oublier d'inconsolables douleurs, et, chose surprenante encore, une forme de gouvernement qui d'ordinaire la troublait profondément, commence à entrer peu à peu dans ses habitudes, ne l'empêche pas au moins de revenir à la vie, à l'espérance, à la confiance, confiance qu'elle inspire aux autres en l'éprouvant elle-même!

Et puisque j'approche inévitablement des sujets brûlants du jour, je dirai à ceux qui depuis longtemps ont donné leur foi à la République, comme à l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée, et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai: "C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré; car si la République, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. Faites-en donc votre œuvre, votre souci de tous les jours! Si l'exercice de certains droits qui appartiennent aux peuples libres peut inquiéter le pays, sachez y renoncer momentanément et faites à la sécurité publique un sacrifice qui profitera surtout à la République. S'il était possible de dire que l'ordre n'est pas un intérêt égal pour tous, j'oserais affirmer qu'il est votre intérêt essentiel à vous, et que lorsque nous travaillons à le maintenir, nous travaillons pour vous presque plus que pour nous-mêmes."

Messieurs, les événements ont donné la République; et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe, elle est le gouvernement légal du pays; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité.

Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. La France ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes: elle veut pouvoir dormir en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges; et si on ne lui laisse pas le repos dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera ce repos, elle ne le souffrira pas longtemps! Qu'on ne se fasse pas d'illusions! On peut croire que grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une république qui serait celle d'un parti! Ce serait là une œuvre d'un jour.

Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. Il peut vivre d'agitations quelques jours; il n'en vit pas longtemps. Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. Et cela, il l'a fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir!

Je vous en conjure, messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre: République agitée d'abord; puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence de contrôle, la ruine certaine et irrémédiable. Oui, rompons la chaîne fatale qui lie ces termes funestes, et calmons au lieu d'agiter; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs: et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti; car la République n'est qu'un contre-sens, si au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti, quel qu'il soit. Si, par exemple, on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite.

La Révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y eût plus de classes, pour qu'il n'y eût dans la nation que la nation elle-même, la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges, jouissant des mêmes avantages, et où chacun, en un mot, fût récompensé ou puni suivant ses œuvres. En agissant ainsi, la Révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale l'existence de tous; et ses principes ont envahi le monde, parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée pour la première fois sur la terre. Et c'est parce qu'il avait cette signification qu'on a pu dire du drapeau tricolore qu'il ferait le tour du monde. Longtemps, à la suite d'un conquérant, il s'est promené victorieux chez les nations européennes; mais ses œuvres matérielles ont péri, ses œuvres morales subsistent et sont la plus solide de la France, bien plus que des victoires qui, selon les hasards de la force, passent d'un drapeau à un autre drapeau.

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation, qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus librement, sagement désignés, sans acception de partis, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité.

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité.

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion. Ce n'est pas à la France seule que la République a besoin d'inspirer confiance, c'est au monde. Quoique vaincue, la France n'a pas cessé d'attirer, de fixer les regards des nations qui s'alarment ou se rassurent selon ce qui se passe chez elle; et cette attention inquiète n'est qu'un hommage rendu à son influence sur les peuples.

Nous entendons dire quelquefois: La France est isolée! Et la plupart du temps ce n'est chez les partis qui le disent qu'une illusion de leur orgueil. Les gouvernements étrangers ont eu d'autres époques un penchant à se mêler des affaires intérieures des pays voisins; mais de cruelles expériences les ont éclairés et ils s'y [illegible] gent plus. Mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. L'homme a besoin de l'estime de l'homme, et les nations ont besoin de l'estime des nations. Un jour vient d'ailleurs où l'on a besoin d'appui moral au moins, et on ne le trouve que lorsqu'on l'a mérité.

Les gouvernements étrangers sont assez éclairés aujourd'hui pour ne voir dans la France que la France elle-même. Est-elle ordonnée, elle convient à tous; est-elle non-seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Or, j'ose affirmer que les efforts que la France a faits depuis bientôt deux ans lui ont valu une estime dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages. Et ce n'est pas à tel ou tel parti, à tel ou tel homme, que s'adressent ces témoignages, mais à la France, à la France seule, et à la conduite qu'elle tient pour réparer des fautes qu'elle n'a pas commises, mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissé commettre. Eh bien! je le déclare, parce que j'ai, par devoir, les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, la France n'est pas isolée, et il dépend d'elle d'être au contraire entourée d'amis confiants et utiles. Qu'elle soit paisible sous la République et elle [illegible]. Qu'elle soit agitée [illegible] une monarchie chancelante, et elle verra le vide se faire autour d'elle sous une forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre.

Nous touchons, Messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous avez temporairement choisi. Mais tous les esprits vous attendent, tous [illegible] quel jour, quelle forme vous [illegible] pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.

C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous [illegible] pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord, après la paix, l'ordre, avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer le moment, la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous a été confiée. Dieu nous garde de nous substituer à vous! Mais, à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre-vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument.

Jusque-là comptez sur notre profond dévouement au pays, à vous, à cette chose [illegible] qui doit avant nous, qui doit après nous, à la France, [illegible] de la différence [illegible] le dévouement, [illegible] qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.......... Directeur.

Samedi, 7 Décembre 1872.

MATINÉE À MIDI:

LE BOURREAU DES CRÂNES, vaudeville en 3 actes; MADAME ATTEND MONSIEUR, comédie en 1 acte. Les portes seront ouvertes [illegible] pour la Matinée.

Samedi soir, à 7 heures—LE PIANO DE BERTHE, comédie en 1 acte; LE DÉPIT AMOUREUX, comédie en 1 acte, de Molière; LES VIVACITÉS DU CAPITAINE TIC, comédie en 3 actes. 6déc—1

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.......... Ben De Bar.

Samedi soir, 7 décembre.

Dernier soir de l'engagement du célèbre acteur F. S. CHANFRAU.

Grande matinée aujourd'hui, à midi: La comédie de SAM.—M. Chanfrau jouera le rôle de Sam [illegible].

[illegible] La troupe d'opéra comique de Mme JAS. A. OATES.

Les prix, comme d'habitude.—Le spectacle commencera à huit heures moins un quart.

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.......... Lawrence Barrett

JOHN T. RAYMOND.

Jeudi, Vendredi et Samedi soir.—Samedi à midi—ONLY A JEW, pièce nouvelle.—M. RAYMOND jouera le rôle d'Uncle Nathan.

Lundi, 9 décembre.—PYGMALION ET GALATÉA. 5 déc—

Académie de Musique.

Lundi, 9 décembre 1872.

Grande représentation, à la Nouvelle-Orléans, du drame écrit expressément pour M.

FRANK MAYO

par feu M. Frank Murdoch, et intitulé:

DAVY CROCKETT.

or Be sure you are right, then go ahead.

La presse et le public ont, partout, reconnu cette pièce comme le meilleur drame américain. Décors et effets scéniques par MM. E. Hoyt et T. J. Wheaton.

Vendredi—Bénéfice d'adieu de M. Frank Mayo.

Samedi, à midi.—Dernière représentation de M. Mayo dans Davy Crockett.

Lundi, 9 décembre.—Grande troupe de Madame Bartholomew, de New York. 1 déc—

PATTI. MARIO.

LES CONCERTS STRAKOSCH.—[illegible] le 16 décembre [illegible] Mlle T. Carreño, pianiste distinguée; [illegible] Sig. G. Mario, le célèbre ténor. Le Sig. Sbarro tiendra le piano. Les billets se vendent au magasin de musique de Grunewald.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 66 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. [illegible] Nile Orléans. Néo—1an

Café Bismarck,

Au No 62 de la Rue Royale.

—Tous les soirs—

GRANDS CONCERTS TYROLIENS

Par la Troupe Impériale et Royale, sous la direction du Professeur Seggel-Schwende.

Entrée gratuite. Voir les petites affiches. Le Concert commencera à sept heures. 1er déc—

MADAME ALABAU,

91 CONTI .... CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir 1,000 Costumes et Dominos brodés en lamme pour dames et messieurs tels que:

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc, etc.

—AINSI QUE—

30 Armures, Cygnes, Heaumes, Déesses, Singes, Ours, etc. [illegible]

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "ROI CARNAVAL" [illegible] Costumes faits sur commande et loués à prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 .... Rue Conti 91

DIVERS.

LA Fête de l'Immaculée Conception [illegible] Mères Chrétiennes, la présidente prie les Dames [illegible] à la Cathédrale St. Louis à 4 heures, DIMANCHE, 8 du courant.

Avis Spécial.—[illegible] le steamer HENRY TETE [illegible] LUNDI SOIR [illegible] au pied de la rue Conti, afin de recevoir le fret.

Bureaux de la Compagnie de la Protection de la Levée—Nile-Orléans, 5 décembre 1872.—[illegible] J. C. CHARBY, secrétaire.

Banque du Peuple—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1872.—[illegible] Par ordre de la Direction. N. LANDRY, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer [illegible] F. McBRIDE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer [illegible] F. McBRIDE, Secrétaire.

BOSTICK & SEYMOUR, Nos. 46 et 47 de la rue Front, et 46 et 48 de la rue Fulton.

Bureaux de la Compagnie du Gaz [illegible] WM. S. BROWN, Trésorier.

Avis.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de la "LOUISIANA CANAL AND LAND IMPROVEMENT COMPANY," [illegible] WM. WILLIAMSON, Secrétaire pro. tem.

Bureaux de la Compagnie d'Assurances [illegible] L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Banque du Sud—Nile-Orléans, 27 novembre 1872.—[illegible] C. LIVAUDAIS, Caissier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurances "La Salamandre," No 38, rue Royale [illegible] JULES LE MORE, Secrétaire. CHS ROMAN, Président.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1872. [illegible] CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1872.—[illegible] J. B. PASCAL, Caissier.

W. E. MURPHY,

AVOCAT,

A transporté son Bureau au No 70, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.

Compagnie d'huile de la Louisiane,

FABRIQUE DE

Huile de graines de coton, Tourteaux, Matières propres à la fabrication du savon, Farine de graines de coton pour les animaux et pour les engrais.

Nous donnons le prix le plus élevé de la GRAINE DE COTON en BON ÉTAT, livrée à nos débarcadères, et nous FOURNISSONS GRATIS les SACS et la PAILLE aux expéditeurs.

—Directeurs—

IG. SZYMANSKI, PLACIDE FORSTALL, W. S. DONNELL, A. H. MAY, de la maison Richardson & May, T. D. MILLER, de la maison J. W. Burbridge, JNO. G. GAINES, Président de la banque des Citoyens.

IG. SZYMANSKI, Président. PLACIDE FORSTALL, Vice-Président. W. H. DUGGAN, Secrétaire. Bureaux, No 37 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS

BLOOD FERTILIZING WORKS

—OF—

JOHN DOLHONDE.

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

43 .... RUE ROYALE 43

FOURNIT [illegible] d'installation [illegible]

Bon travail et garanti.

DIVERS.

ATTENTION!

GRAND DÉBALLAGE!

G. MONTÉ, No [illegible] Royale, a l'honneur d'annoncer [illegible] qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

[illegible]

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

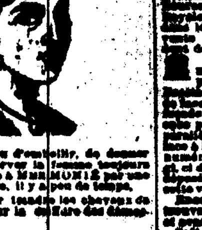

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner [illegible] à la femme toujours jeune [illegible]

Nouveau procédé pour teindre les cheveux [illegible]

Changement de Local.

W. A. KOWALSKI, marchand d'huile [illegible] Au No 162 de la Rue Tchoupitoulas. (Entre les rues Lafayette et Girod.)

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE

A. CARRIÈRE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, etc. etc.

No 48 rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, [illegible] Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 .... RUE ROYALE .... 13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat [illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jour et nuit.

Lorenz, Bender & Brothers,

FABRICANTS DE

RÉGULATEURS DE BIÈRE, PATENTÉS DE LORENZ.

Pour conserver et rafraîchir la Bière au tirage.

[illegible]

Demande de propositions.

Emplacement pour une École Polytechnique.

LES soussignés, comité [illegible]

C. G. FORSHEY, T. O. KING, DANIEL EDWARDS, W. R. KOONTZ. Comité chargé du choix de l'emplacement.

Il était attendu depuis longtemps—Il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL—[illegible]

D. L. STAPLES & CO., Allen, Michigan.

DENTISTES.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales. Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

Le Dr. GEO. F. MALONEY, au No 160 de la rue du Camp, [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre.

UN magnifique RESTAURANT [illegible] M. GRICHET.

A Louer.

La jolie RÉSIDENCE de famille, No. 197, rue des Remparts, entre Bayou et Guerrier. [illegible] FLORIAN JANGE, Nos. 17 et 19, rue Toulouse.

Café à Vendre.

[illegible] S. TOURNÉ.

Maisons à Louer.

[illegible]

A Vendre.

Une jolie maison de [illegible]

GRAND DÉPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

chez

QUEYROUZE & BOIS

[illegible] LAURENT LACASSAGNE, Agent.

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

J. B. HUBBARD,

Marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido.

SPÉCIALITÉ de meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher. [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, [illegible] CHARLES T. DUGAZON, [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

3 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. — 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame CAROLINE M. BROAS vs la Dame JOHANNA SHUGRUE (épouse séparée de corps et de biens de Joseph Russel.)

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible] [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

E. BOUSSELIN vs la Dame LOUISA ERICH veuve de JOHN SITTIG et aujourd'hui épouse de FREDERICK BODE et son époux.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN A. TURNELL vs E. L. F. BONNETT.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Oscar Poincelin vs. Henry Bird. Schwabache Dwyer vs. le même.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ESTATE OF PAUL J. LEFEBVRE.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, Nov. 11th 1872. [illegible] S. B. PACKARD, United States Marshal.

AUGUSTE COUTURIÉ,

30 .... Rue de la Vieille-Levée 30

Seul Agent pour la vente des

Champagne, Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Hoffman & Co.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, [illegible]

Vins Rouges de Lodon, [illegible]

Chaux — Chaux "Cape" de Richards.

D'AUTRES fabricants ayant pris le nom de Cape, les acheteurs feront bien de s'assurer que le nom de RICHARDS se trouve sur le baril. [illegible] NEWTON RICHARDS, No 28, rue Natchez.

Chaudières à Sucre du Tennessee,

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—[illegible] BOUCHES DE FOURNEAU [illegible]

E. E. LAVILLEBEUVRE, [illegible] No 14, rue Union.

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné [illegible]

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Castendyk,

Seul Agent au Sud.

No 38 rue Tchoupitoulas.

Taxe de Desséchement.

AVIS.

[illegible] ALFRED SHAW, Administrateur des Comptes Publics.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Lingerie, Chapeaux, Malles, Couvertures

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 62 et 64 de la rue Douane.—SAMEDI, 7 décembre 1872, à 10 heures, il sera vendu—

Lingerie de messieurs, Lingerie d'hiver, Chapeaux et Malles, Couvertures.

PAR E. ROGER & CO.

Vente Sans Réserve.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 50 malles Congress cousus, pour hommes et garçons.

PAR E. ROGER & Co.—[illegible] SAMEDI, le 7 décembre, à 10 heures du matin, [illegible]

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 50 malles Congress cousus pour hommes et garçons.

Le tout sera vendu sans réserve pour clore des consignations. Conditions, à la vente.

PAR EUGÈNE TOURNÉ

Vins d'Espagne.

PAR EUGÈNE TOURNÉ—SAMEDI, 7 décembre 1872, à 10 heures et demie A. M., sur la Levée, au pied de la rue St. Philippe, il sera vendu—[illegible]

Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs fines, Vermouth, Champagne, Sardines, etc.

PAR EUGÈNE TOURNÉ—MERCREDI, 11 décembre 1872, à 10 heures et demie A. M., aux magasins de l'importateur P. E. BRULATOUR. [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR

Fusils! Fusils!

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 décembre 1872, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour clore des consignations, [illegible]

Diamants. Diamants.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau No. 46 du Passage de la Bourse.—MARDI, 17 décembre 1872, à 10 heures et demie, [illegible]

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61 .... RUE TCHOUPITOULAS 61

NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis.

NOUS annonçons à nos amis et au public qu'étant maintenant chargés de vendre, à la Nile Orléans, les célèbres marques de cigares LA EXCEPCION, de M. José Gener y Batet, et AGUILA DE ORO (l'aigle d'or) de MM. Bock & Co., de la Havane, [illegible]

GONZALES BROS.

Fruits, Amandes, Pacanes, &c.

ORANGES, Pommes, Limons, Bananes et Dattes, [illegible]

J. B. FIGNIOLO & CIKTCOVICH.

J. SAGET

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient d'arriver d'Europe avec un grand assortiment d'armes de chasse [illegible]

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, [illegible]

H. BIER,

STOCK BROKER.

No. 36 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

Fonderies, Machines, &c.

FONDERIE DE LEEDS.

ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleries, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, [illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nile-Orléans.

SHAKESPEARE, SMITH & CO.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG .... Directeur.

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, &c.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS INCOMBUSTIBLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, [illegible]

J. C. LINGHAM, agent, Au No 18 de la rue Union.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. [illegible]

BOSTICK & SEYMOUR, Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas. Aux Nos 46 et 47 de la rue Front, et 46 et 48 de la rue Fulton, près Poydras, Nile-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente spéciale de

[illegible] Articles de Fantaisie et "Notions," Lingerie, Coutellerie

—ET—

300 beaux Tableaux à l'huile et Chromos.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No 24 de la rue de Chartres—SAMEDI, 7 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—[illegible]

Fournitures de bureaux. Fournitures de bureaux.

Vente de Syndic dans l'affaire H. D. McGinnis en Faillite.

Cour de District des Etats Unis d'Amérique pour le District de la Louisiane.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., A. Levy encanteur—Salle d'encan, au No 24 de la rue de Chartres.—SAMEDI, 14 décembre 1872, à 10 heures du matin, il sera vendu, par ordre des syndics officiels—[illegible]

—ÉGALEMENT—

Un grand coffre-fort.

E. H. REYNES & BRO.,

Variétés Alley—Cotton Exchange Building, Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres. [illegible]

Charbon! Charbon!

F. & E. DE VERGES,

Bureau: No 24 [illegible] de la rue Carondelet.

Dépôt: au No 19 de la rue Douane. [illegible] Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel de la Virginie, [illegible]

EDWARD BEALS, JR. ALPHONSE LAINE.

BEALS & LAINE,

—Marchands de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

[illegible] Dépôts—Sur la Levée, au Ferry du Troisième District, et au coin des rues Louisa et Levée. Bureaux—No. 20 de la rue Carondelet. Les ordres sont reçus aux dépôts ou aux bureaux.

H. & C. TYLER,

Au No 9 de la rue Carondelet,

Livrent du charbon de PITTSBURG, de l'ANTHRACITE et du CANNEL, aux plus bas prix du marché.

McCLOSKEY, BIGLEY & CO.,

Marchands de Charbon,

Bureaux: No 168 DE LA RUE GRAVIER.

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL anglais et Peytona.

W. G. COYLE & CO.,

Marchands de Charbon.

Bureaux—Au No 126 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Maison établie en 1850.

F. T. FIELD,

Marchand, en gros et en détail, de Charbons Pittsburg, anthracite et Cannel. Au No [illegible] de la rue Carondelet. N. O.

Charbon, Charbon, Charbon.

D. D. WOOD & BRO.,

Au No. 169 de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, en face du City Hotel.

Marchands en gros et en détail de toutes espèces de Charbon. [illegible]

E. DECHAMPS,

No 25, de la rue St-Louis, Nile-Orléans

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—DÉCEMBRE 1872.

Sont invités à se présenter au Consulat [illegible]

A — Ader Pierre; Aveme (Soucheri)

B — Baumgartner; [illegible]

C — Chervoyo Jean; Chevalier Alexandre; Courtade Jean-Pierre; [illegible]; Carnier Pierre; Cartaud Adolphe; [illegible]

D — Dupuy; [illegible]; De Lesseu

E — [illegible]

F — Fisher Joseph; [illegible]

G — Geberth (Mme Vve Ja...); [illegible]; Gilbert Nelson; Gausier Germain; Gilberton Etienne; [illegible]

J — Janin (Mme Vve).

L — Lacroix Clément; Le Comte (Mme Vve); Labore Marc Abdon; Larochillo.

N — Nicolas Pierre-Laurent.

P — Prédhoq Alfred.

R — Rasal Arthur; [illegible]

V — Vallon Jules; Vergne Jean-Lucien; Vergnes Pierre-Gilbert.

W — Wanderstor (Mme Levy)

X — Xiguez (Mme Vve A.)

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 1er décembre 1872.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire qu'elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats-Unis voir les journaux anglais.

Ouvert, le dimanche de 9 à 10½ heures A. M.

A — Arsin Augustin [illegible]; Asturiano Manuel [illegible]

B — Barthet Louis; [illegible]; Bargene Jean-Marie; Bona Juan; Baja Vincenzo

C — Clary Mr; Cavelle Charles; Chauvin [illegible]; Cordie Antoine; Caradeo Jean Pierre; Chetto Salvatore; Conrad Victor; Cuo Pedro

D — Dalton Mr; [illegible]; De Ferrare A; Dumet Félix; Dulay [illegible]

F — Fanan Mr; Fagnas Victor; [illegible]

G — Guinchon Marcelin

J — Jacob Jean Pierre

L — Labarque P A; Leavell Henri; Leporte [illegible]; Lavergne Paul; [illegible]

M — Micelicora Stefano; Marrati [illegible]; Marchal Jules; Madame [illegible]

O — Ora Francisco

P — Palmer A; [illegible]; Papa Gaetano

R — Redonge José; Rieu Francesco

T — Travieso J R; Tizon Pierre

V — Valen Gaspar; Vallese Edouard

Z — Zanovich Giovanni

LISTE DES DAMES.

F — Frigière Louis (Mme Vve)

G — Gomaud Mlle

H — Huber Louise; Hurdelles (Mme Vve)

L — Lamur Victorine (Mme); Laurel Marie

M — Marie M Mlle; Manon Marie-Rose

R — Russell Madame

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1872.